

**SEANCE DU 11 septembre  
2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maixent de Beigné se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mme TRANCHET Myriam, MM BONNET Laurent, LAFONTAINE Gilles, Mme BERTALOT Sylvaine, M. MARAIS Julien, Mme MUDET Anne, MM ROYER Patrice, BERNARD Gaël, CHATELLIER Mickaël, GIRARD Régis, BAILLY Hugo formant l'ensemble des membres en exercice, le Conseil étant composé de 11 membres.

Excusés : Néant

Mme BERTALOT Sylvaine a été élue secrétaire de séance.

**En début de séance, Mme le Maire demande à l'assemblée de pouvoir rajouter un point à l'ordre du jour concernant le renouvellement du bail commercial avec le bar le Fournil.**

**ORDRE DU JOUR :**

1. **Approbation des CM du 30 juin et du 4 août 2025**
2. **Transport scolaire pour l'année 2025-2026**
3. **Bail de location de terrain nu avec M. Gadiou**
4. **Droit de Prémption Urbain**
5. **Recrutement d'un coordonnateur communal pour le recensement**
6. **Création de poste**
7. **Renouvellement contrat Adjoint Technique Territorial pour entretien des bâtiments**
8. **Renouvellement bail commercial avec le bar le Fournil**
9. **Questions diverses**

**1 - Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 30 juin et du 4 août 2025**

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

**2 - Transport scolaire pour l'année 2025-2026**

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal les nouvelles modalités d'organisation des transports scolaires pour 2025-2026 arrêtées par la Région Nouvelle Aquitaine et notamment sur la nouvelle grille de tarification basée sur le quotient familial .

Nouvelle grille applicable pour l'année 2025-2026

TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL	1	2	3	4	5
QUOTIENT FAMILIAL	< à 528 €	Entre 529 € et 770 €	Entre 771 € et 1033 €	Entre 1034 € et 1469 €	> à 1469 €
MONTANT ANNUEL	30 €	57 €	90 €	127,50 €	168 €

Dégressivité en fonction du nombre d'enfants transportés par famille

Afin de prendre en compte le coût pour les fratries nombreuses (3 enfants et plus) une

modulation est appliquée sur l'ensemble des tarifs selon les modalités suivantes :

- ↳ Une réduction de 30 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant par ordre d'âge
- ↳ Une réduction de 50 % pour le 4<sup>ème</sup> enfant par ordre d'âge et les suivants.

Avant chaque rentrée scolaire, les familles doivent établir ou renouveler leur demande de cartes de transport directement sur le site internet de la Région Nouvelle Aquitaine, ou par un formulaire papier pour les familles n'ayant pas accès à internet, et seront dans l'obligation de faire l'avance du règlement.

Si les demandes des familles sont faites après le 22 juillet des frais d'inscription complémentaire de 24 € seront appliqués aux familles et non pris en charge par la Commune.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- ↳ **Décide de prendre en charge la totalité du transport scolaire selon la nouvelle grille de tarification basée sur le quotient familial et ainsi de maintenir la gratuité du service de transport aux familles pour les enfants des Ecoles Maternelles et Primaires.**
- ↳ **Décide de rembourser directement les familles par mandat administratif.**

### **3 - Bail de location de terrain nu avec M. Gadiou**

Mme le Maire rappelle que le 26 juin 2025, la commune de Saint Maixent de Beugné a acquis un terrain appartenant à M. Chassagny, cadastré A 771. Ce terrain faisait l'objet d'un emplacement réservé pour création de parking lors de la rédaction du PLUI du 23 juin 2020.

La commune n'ayant à ce jour validé aucun aménagement du centre bourg, il est proposé de le mettre à disposition comme jardin d'agrément à M. Gadiou demeurant 7 rue Raoul Bouniot.

Un bail doit être rédigé pour définir les obligations de chaque partie, ainsi que le montant du loyer annuel qui sera demandé à M. Gadiou.

Après discussion, le Conseil Municipal propose de fixer ce loyer annuel à 100 € avec un effet à partir du 1<sup>er</sup> août 2025.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- ↳ **Décide de signer un bail de location de terrain nu avec M. Gadiou.**
- ↳ **Décide de fixer le loyer annuel à 100 € TTC.**
- ↳ **Charge Mme Le Maire de réaliser toutes les démarches administratives nécessaires.**

### **4 - Droit de Prémption Urbain**

Mme le Maire rappelle au Conseil la délégation donnée lors du Conseil Municipal du 5 Novembre 2020 pour les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

La commune renonce à son droit de préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner, reçue du notaire, pour les parcelles suivantes :

- 12 rue de la robinerie parcelles cadastrées C172 et C881 pour une surface de 41a30ca.

### **5 - Recrutement d'un coordonnateur communal pour le recensement**

Mme Le Maire expose au Conseil que le recensement de la population sera effectué sur la commune de Saint Maixent de Beugné du 15 janvier au 14 février 2026.

Un coordonnateur communal doit être désigné pour remplir cette mission et Mme le Maire propose la candidature de Mme Anne MUDET.

**Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.**

### **6 - Création de poste**

Mme le Maire rappelle au conseil que le poste de secrétaire de mairie dans nos petites communes demande de plus en plus de compétences et de responsabilités.

Actuellement, ce poste de secrétaire de mairie est occupé par une personne au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe et il serait souhaitable de valoriser cet emploi en créant le grade d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe en prévision de futurs recrutements.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- ↪ Décide de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- ↪ Charge Mme Le Maire de réaliser toutes les démarches administratives nécessaires.

### **7 - Renouvellement contrat Adjoint Technique Territorial pour entretien des bâtiments**

Le contrat de travail de Mme Coussot Brigitte comme Adjoint Technique Territorial chargé de l'entretien des bâtiments arrive à échéance au 30 septembre 2025. A cette date et ce, depuis le 8 mai 2025, Mme Coussot bénéficie d'une prolongation de contrat en raison de sa limite d'âge de 67 ans.

Mme Coussot nous avait demandé par courrier, en date du 4 mars 2025, une prolongation de son contrat jusqu'à l'âge limite légal de 70 ans, soit jusqu'au 6 mai 2028. Cette demande a été acceptée par le Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil d'accepter de signer un nouveau contrat de travail avec Mme Coussot comme Adjoint Technique Territorial en charge de l'entretien des bâtiments, à raison de 3 heures de travail hebdomadaires.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- ↪ Décide de renouveler le contrat de Mme Coussot au grade d'Adjoint Technique Territorial chargé de l'entretien des bâtiments, jusqu'au 06 mai 2028.
- ↪ Charge Mme Le Maire de réaliser toutes les démarches administratives nécessaires.

### **8 - Renouvellement bail commercial avec le bar le Fournil**

Mme le Maire informe le Conseil que le bail commercial signé avec la SNC AJR (Bar le Fournil) au 1<sup>er</sup> août 2016 vient d'arriver à échéance au 1<sup>er</sup> août 2025.

M. Lavoie, gérant de la SNC AJR exerce toujours son activité de bar restaurateur, il est donc nécessaire de procéder au renouvellement de ce bail pour une nouvelle période de 2025 à 2034.

Avant signature de ce renouvellement de bail, il sera nécessaire de réaliser un diagnostic énergétique et autres risques, car le précédent date de 2013, soit plus de 10 ans.

Il est demandé au Conseil, de valider ou non le renouvellement de ce bail commercial.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- ↪ Décide de renouveler le bail avec la SNC AJR à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.
- ↪ Décide de faire réaliser un diagnostic énergétique et autres risques.
- ↪ Charge Mme Le Maire de réaliser toutes les démarches administratives nécessaires.

### **9 - Questions diverses**

- L'entreprise qui doit réaliser le PATA interviendra sur la commune le 23 et 24 septembre.
- Mme le Maire informe l'équipe municipale qu'elle préfère suspendre pour le moment le projet d'aménagement du bourg et du passage de l'éclairage public en led. Ce projet pourrait faire l'objet d'un projet plus global lors de la prochaine mandature. Il ne lui semble pas judicieux de financer actuellement des travaux qui risqueraient d'être inappropriés dans un avenir proche.
- Une réunion de la commission des finances est fixée le mercredi 1<sup>er</sup> octobre à 18h30 pour étudier les montants de participation de la commune pour les risques prévoyance et santé de chaque agent.
- Une réunion de la commission communication est fixée le jeudi 9 octobre à 19h45.
- En prévision des travaux d'agrandissement de l'atelier communal, il a été nécessaire de procéder au nettoyage du terrain jouxtant le bâtiment actuel. Une quantité importante de tuiles était stockée à cet endroit. Il s'avère que la commune n'a plus de bâtiments recouverts par ce type de tuiles.

La question se pose de savoir quoi faire de ces tuiles, en sachant que des particuliers pourraient être intéressés pour en acquérir à petit prix.

Mme Le Maire propose au Conseil de faire don de ces tuiles à l'association Beugné Patrimoine. Celle-ci pourrait se charger d'essayer de les revendre et participer financièrement ainsi aux travaux d'entretien de l'église, avec le produit de cette vente.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Décide de faire don des tuiles stockées à l'atelier communal à l'association Beugné Patrimoine.

- Demande que le produit de cette vente soit utilisé pour le financement de travaux de l'église.
- Mme le Maire propose de réunir les bénévoles, les joueurs et les membres de l'association la Beugn'aise qui ont œuvrés pour la réalisation du char de l'Intervillages qui a obtenu la 1<sup>ère</sup> place et fêter la 3<sup>ème</sup> place ex aequo de l'équipe en organisant un apéritif dinatoire à la salle des fêtes le vendredi 17 octobre à 19h30.
  
- Prochain CM le 9 octobre 2025 à 20h 30.

N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 22h15.

La secrétaire de séance  
Sylvaine BERTALOT

Madame le Maire  
Myriam TRANCHET